

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le seize du mois de janvier

Les membres du Conseil municipal de DISTRÉ se sont réunis en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale adressée le 8 janvier 2018.

La séance est ouverte à vingt heures quarante minutes sous la présidence de Monsieur TOURON, Maire qui a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Etaient présents : Mme LAMANDÉ, Mr VIGNERON, Mme COCHARD, Mr RABILLER, Mme CHAMBRY, Mme RAVARD, Mr CAILLAUD, Mme PRIEUR, Mr MABILEAU, Mme ANGLARET, Mr GRIVAUD, Mme THIBEAUD, Mr NEVERS, Mme RABINEAU, Mr DOUET, Mme DESNOYERS, Mr LAIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame ANGLARET a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

PLUi

Monsieur le Maire et Monsieur LAIRE, Conseiller municipal, informent que dans le cadre du diagnostic foncier du PLUi, il y a lieu d'émettre un avis sur les propositions faites par le cabinet d'étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'émettre un avis détaillé sur le document ci-dessous :

PAGE	LIEU	COMMENTAIRE
1	Rue de l'école Vigne devant MAM	terrain non mobilisable
2	Rue de l'Ecole Volet paysager espace intergénérationnel	terrain non mobilisable
3	Parking rue de l'école	terrain non mobilisable
4	Ecole	terrain non mobilisable
5	Rue du Moulin à cuivre Parc propriété sous cavée	terrain non mobilisable
6	Mairie	terrain non mobilisable
7	parc des chauffeurs	terrain non mobilisable
8	Rue du Moulin à cuivre Parc propriété en grande partie sous cavée	terrain non mobilisable sauf parcelle 448 pour 3 maisons
9	Allée Plume Espace vert lotissement	terrain non mobilisable
10	Rue de l'Echallier Terrain à vendre	1 maison
11	Rue de l'Echallier Terrain à vendre	1 maison
12	Rue de l'Echallier Parc d'1 propriété	terrain non mobilisable actuellement
13	Rue de l'Echallier Equipement équin	terrain non mobilisable
14	Stade	terrain non mobilisable
15	Stade terrain inondable	terrain non mobilisable
16	Rue des Topannes Accès agricole vers ZAP et zone inondable	terrain non mobilisable
17	Rue des Topannes Espace vert	terrain non mobilisable sauf 1 lot partie Est parcelle 557
18	Rue St Vincent Terrain acquis pour lot Clos d'aubigny par dation	1 lot envisageable à terme
19	Rue St Vincent Exploitation	terrain non mobilisable
20	Rue St Vincent Terrain prévu ds PLU pour protéger activi viticol de l'lot 19 et prévoir extension	terrain non mobilisable
21	idem 20	terrain non mobilisable
22	idem 20	terrain non mobilisable
23	Allée du porche Parking	terrain non mobilisable

24	Allée du Porche Terrain en cours de construction	1pc en cours
25	Rue de la Frie Terrain totalement sous cavée	terrain non mobilisable
26	Rue de la Frie Parking	terrain non mobilisable
27	Rue de la Frie en partie sous cave	2 logements possibles sur des zones bien déterminées
28	Rue Nationale Terrain à + d 2 mètres niveau de la route	terrain non mobilisable
29	Lot du Clos pointu	à vendre
30	Lot du Clos pointu	à vendre
31	2 lots du Clos pointu	à vendre
32	Clos Pointu Exutoire	terrain non mobilisable
33	Rue de la Bosse Accès maison	terrain non mobilisable
34	Rue de la Bosse en zone UB-propriétaires sont vendeurs	2 logements possibles sur des zones bien déterminées
35	Rue de la Bosse Terrain construit	Construction en cours
36	Rue Sous la Bosse Jardin des 2 maisons devant	terrain non mobilisable
37	Rue d'Aubigny Acquis par le 298	terrain non mobilisable
38	Rue d'Aubigny Arrière de parcelle avec dépendances	terrain non mobilisable pour l'instant
39	Rue d'Aubigny Parc propriété	terrain non mobilisable
40	Rue d'Aubigny Parc des parcelles	terrain non mobilisable
41	Allée Marcassins Espace vert	terrain non mobilisable
42	Voie Romaine	2 logements envisageables
43	Allée des Marcassins	2 logements envisageables
44	Rue de la Cave Grolleau vendu	pc en cours d'instruction
45	Rue de la Cave Grolleau projet de 3 lots	commercialisation en cours
46	Rue de la Cave grolleau	<i>terrain non mobilisable jardin en terrasse de la parcelle 287</i>
47	Rue de la Cave Grolleau Terrain à vendre	

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de définir la notion de hameau de la manière suivante :

Un hameau doit :

- être 1 ensemble bâti ayant une densité significative de constructions (20 logements minimum)
- présenter du bâti ancien témoignant du caractère historique de lieu de vie
- présenter une forme urbaine structurée
- être facilement accessible depuis et vers l'enveloppe urbaine la plus proche en modes de déplacements doux

Après en avoir délibéré et analysé les 63 cas repérés par le bureau d'études le conseil municipal ne relève pas de changement de destination à opérer et signale que

- les hameaux de Munet, Chétigné et Pocé ne sont pas des écarts et de ce fait doivent être maintenus en zone U ,
- le bâti de la fiche 9 a été supprimé tout comme la rue Ampère, il s'agissait de logements de fonctions à ce jour détruits
- fiche 15 le zonage économique doit être maintenu.

AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} juillet 2015, l'Etat s'est désengagé de sa mission d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme pour le compte des Communes.

Après avoir été repris par le Grand Saumurois et la Communauté d'Agglomération, il est proposé à compter du 1^{er}/01/2018 de contractualiser avec la Ville de Saumur sur la base suivante :

- Durée de la convention : 8 ans ;

- Droit d'accès annuel au service ADS : 0.75 € par an / habitant soit 1 306.50 € ;
- Coût de l'équivalence permis de construire : 150 €.

Compte tenu de la compétence interne à la Mairie et du coût,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'instruire en Mairie de Distré les demandes d'autorisation d'urbanisme.

SUBVENTION AFRIEJ

Madame LAMANDÉ, Adjointe, fait part de la demande d'avance de subvention pour l'année 2018, de l'Association AFRIEJ d'un montant de 10 862.62 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à verser cet acompte.

TRAVAUX FOYER DES JEUNES

Monsieur VIGNERON, Adjoint, fait part d'une demande de l'Association AFRIEJ, pour améliorer l'éclairage dans le Foyer des Jeunes et plus particulièrement au niveau de l'espace cuisine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de l'Entreprise BEAUJEON de Distré pour un montant HT de 371.47 € soit 445.76 € TTC.

MODIFICATION PLU DISTRÉ

Monsieur le Maire informe d'un courrier du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, nous demandant d'émettre un avis confirmatif de notre délibération du 14 novembre dernier, relative à la modification du PLU de Distré.

Conformément à l'article L5211-57 du CGCT, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à la modification n° 2 du PLU de Distré.

REMBOURSEMENT D'EMPRUNT

Monsieur le Maire informe que la cession de la parcelle ZO 372 au Clos Marteau étant enregistrée comptablement, il y a lieu de rembourser une partie de l'emprunt de 90 000 € contracté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de rembourser la somme de 45 000 € correspondant au montant de la cession et autorise le Maire à engager les démarches et frais nécessaires à ce remboursement anticipé.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 1641 dépenses et 668 du Budget Annexe du Clos Marteau 2018.

CONCERT DU NOUVEL AN 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder la gratuité de la salle des Bois à l'Harmonie de Chacé Varrains pour l'organisation de son concert du nouvel an qui aura lieu le 6 janvier.

Infos :

- Soirée vœux samedi 20 janvier 2018
- Eveil culturel Ecole
- Réunion commissions école et personnel le mercredi 24 janvier à 18h30.

Pour copie conforme au registre,
Le 19 janvier 2018
Le Maire,
Eric TOURON